Quatorzième Année. -- N° 15 — 20 Centimes le N°. — Jeudi 5 Février 1874.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du *Journal du Lot* et se paient d'avance

Annonces... 25 c la ligne
Réclames,.. 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Cie, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26 matin	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.—Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59 matin	6 44 soir	9 57 soir
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 m	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58 m	5 46 s	11 6 s
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34 s		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 matin	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 matin	3	7 31 soir

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 m	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37 matin	9 37 matin	5 37 soir	7 57 s
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 5 Février 1874

Le Président de la République est parti mercredi, vers onze heures, pour Paris, où il a visité l'Hôtel-Dieu, le Tribunal de Commerce et le Palais de Justice. Au Tribunal de Commerce, le Maréchal-Président a prononcé une petite allocution caractérisée par une affirmation énergique du pouvoir septennal. Cette manifestation présidentielle, à laquelle les circonstances donnent encore plus d'importance, paraît devoir exercer une notable influence sur l'attitude des diverses fractions parlementaires. Elle sera certainement bien accueillie, et elle contribuera à préparer le terrain sur lequel doit se livrer la bataille de l'interpellation Gambetta, et à se reformer, on l'espère, plus compacte, quoique peut-être un peu modifiée, la majorité conservatrice.

L'attitude patriotique et résolue du Maréchal justifie la politique que le *Journal du Lot* est heureux de suivre.

Voici les paroles du Maréchal, en réponse à l'allocution du Président de la Chambre de commerce :

« Je désire autant que vous, que le commerce reprenne son ancienne activité, et le » gouvernement ne cesse de se préoccuper de » cette grave question. Demain, après-demain, » dès que le temps le permettra, on va commencer de grands travaux.

» Des ponts vont être construits, des chemins » de fer autour de Paris, puis, il faut bien le » dire aussi, des forts et redoutes qui, dans le » cas improbable d'un nouveau siége, permettraient à une armée de manœuvrer au dehors.

» Quant à la stabilité du gouvernement, elle » a pu donner des craintes, mais aujourd'hui » elle est parfaite. Je m'engage formellement » devant vous à la maintenir pendant sept ans... » moins trois mois,— ajoute en souriant le maréchal. — Appuyée sur l'armée, dont je ré» ponds, si la stabilité n'est pas menacée, j'espère » que la confiance, dès lors l'activité, vont re» naître. »

La petite note de la *Presse* que nous avons donnée avant-hier sur la ferme résolution du Gouvernement de maintenir et de faire respecter le septennat, a produit une excellente impression. La minorité de l'extrême-droite, composée de vingt ou vingt-cinq membres au plus, doit comprendre qu'elle ne peut pas se mettre en opposition sur ce point avec le courant de l'opinion publique qui exige, avec juste raison, un peu de stabilité après tant d'agitations.

D'après les lettres de Versailles, on peut espérer que le Gouvernement sortira, avec une imposante majorité du débat qui va s'ouvrir, après la discussion des nouveaux impôts, sur l'interpellation de MM. Lepère, Gambetta, etc. Cette majorité s'accroîtra même, on nous l'assure, d'un certain nombre de voix indépendantes du centre-gauche, qui se fatiguent de se trouver compromises dans les votes de l'extrême-gauche.

L'article suivant de la *Liberté* corrobore les observations que nous avons présentées nous-même à nos lecteurs, sur les radicaux Suisses et français :

L'opinion moyenne, l'opinion libérale en Europe, se prononce unanimement contre la politique du prince de Bismarck. Seule, la Suisse entend, non-seulement imiter cette politique, mais elle s'efforce encore de la dépasser en arbitraire. Tous les curés dépossédés, dans le Jura, pour avoir refusé d'adhérer à la nouvelle constitution civile du clergé, viennent d'être bannis! Bannir sans jugement des citoyens suisses dit assez le cas qu'on doit faire de ces gouvernements, qui, couverts par l'étiquette de république, se croient tout permis. Aussi notre surprise a été médiocre en lisant ce matin dans la *République française* l'approbation tacite de cette politique, dont M. de Bismarck voudrait imposer le respect à l'Europe !

« ... Nous sommes parfaitement à l'aise pour » apprécier la politique des autorités fédérales en » Suisse, pour la comprendre et même, quoique la » chose soit de peu d'importance, pour lui donner » notre approbation. Nous approuverions de même » tout Etat, tout gouvernement qui, reconnaissant » les dangers des empiètements de la secte ultra» montaine, saurait la mettre à la raison, en la » forçant de respecter les lois quand elle les viole, » en la contraignant au repos et à l'obéissance quand » elle trouble le pays par la factieuse arrogance de » ses agitations. »

La politique de M. de Bismarck a trouvé dans l'organe du parti radical français ces souteneurs qu'elle cherchera vainement ailleurs. Nous protestons de toute notre âme contre de pareilles théories, qui tendent à annuler les garanties qui mettent les citoyens de toutes les classes — du plus humble au plus élevé en dignité — à l'abri de l'arbitraire, et qui rayent d'un trait de plume le premier article de toutes les constitutions modernes : « Les citoyens » d'un même pays sont égaux devant la loi. »

Si M. de Bismarck songe à imiter les autorités républicaines de la Suisse, et si l'organe du radicalisme français arrive jusqu'à lui, nous apprendrons sans doute avant peu que ses derniers scrupules ont disparu et que Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, a été conduit à la frontière par la gendarmerie et exilé sans jugement.

Eh bien ! disons-le hautement et à l'honneur de notre pays, à l'honneur de la France, s'il prenait fantaisie à un dictateur quelconque d'expulser sans jugement le plus humble de nos prêtres, de nos concitoyens, il n'y aurait qu'une voix pour protester contre un acte aussi arbitraire, et le gouvernement qui aurait assumé la responsabilité de cet acte ne tarderait pas à être renversé.

C'est parce que ce sentiment de la légalité est profondément enraciné dans le cœur de tous les Français, que nous n'avons jamais désespéré de l'avenir de notre patrie.

D'un autre côté, on lit dans le *Journal des Débats* :

Les journaux allemands, nous parlons de ceux qui sont inféodés à M. le chancelier fédéral, se montrent très-satisfaits des démonstrations d'un meeting longtemps annoncé à l'avance, et tenu à Londres pour applaudir à la politique prussienne contre le catholicisme. L'éloquence de M. Newdegate le a touchés jusqu'au fond de l'âme. Ce fervent adorateur de la haute Eglise anglicane a donné gain de cause aux persécuteurs de l'Eglise catholique en Allemagne, et les organes officieux de M. de Bismarck se déclarent contens. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* entonne aujourd'hui un chant de triomphe : « Nous pouvons être sûrs, dit-elle, de la victoire, l'Angleterre est avec nous. » La *Gazette de Spener* ne montre pas une moindre assurance : elle prétend que le meeting de Saint-James doit être considéré comme une manifestation du vieil esprit anglais. « L'Angleterre, dit-elle, a retrouvé son alliée naturelle, et cette alliée, c'est l'Allemagne, menacée aujourd'hui par l'ultramontanisme. »

Nous craignons bien que la *Gazette de Spener* ne s'abuse sur les sentiments du public anglais. Nous avons lu en effet avec la plus grande attention tout ce que la presse anglaise a publié sur ce sujet. Nous y avons trouvé une adhésion sans réserve au principe de la suprématie de l'Etat en ce qui touche la police du culte, mais rien qui pût faire supposer que l'opinion publique approuvât la politique du gouvernement prussien à l'égard du clergé catholique. Tel est le sentiment qu'exprime une correspondance adressée de Londres à l'*Agence Havas*. Si la presse allemande se félicite des témoignages de sympathie que les orateurs de Saint-James ont prodigués à M. de Bismarck, elle n'est vraiment pas difficile.

Voici le discours si vrai, si pratique, si clair de M. Dufournel, que l'indignation a porté à la tribune de l'Assemblée nationale, samedi dernier, pour répondre à M. Lockroy. Il faut lire en entier ces paroles où le bon sens écrase les mensonges du radicalisme contre les prétendus riches et l'aristocratie financière :

M. Dufournel. Messieurs, lorsque vous avez entendu certaines paroles comme celles que vient de prononcer l'honorable préopinant, je ne sais pas si vos impressions sont semblables aux miennes et s'il ne vous semble pas, pendant quelque temps encore après, entendre incessamment raisonner dans votre esprit les mots de féodalité industrielle, de riches et de pauvres, de monopoles, de privilèges...

M. Dufaure. Et de classes spoliatrices !

M. Dufournel...et de classes spoliatrices. Sur les graves questions que ces paroles font naître dans l'esprit, je vous demande la permission de dire ici ce que je crois voir très clairement.

A entendre les imprécations dirigées contre les riches et contre les compagnies, il semblerait vraiment que la somme de toutes les fortunes qui constitue la fortune publique d'une nation soit quelque chose de fini et d'arrêté, de circonscrit et de limité à l'étendue du territoire de cette nation et à la quantité de son numéraire, et que lorsque un homme augmente sa fortune personnelle, ce qu'il y ajoute se trouvant tout créé déjà, tout préexistant dans ce grand fonds social, ne fasse que s'y déplacer et changer de mains ; qu'un homme, conséquemment, puisse faire sa part dans le monde sans faire d'autres parts plus petites ; il semblerait, en un mot, qu'un homme ne puisse s'enrichir sans appauvrir quelqu'un. C'est la thèse de Proudhon érigée en dogme.

M. Langlois. Jamais de la vie Proudhon n'a soutenu cela, jamais ! (Ah ! ah ! à droite.) Je vous défie de trouver une ligne de lui dans ce sens !

M. Dufournel. Permettez!... Proudhon a dit en propre termes : Ce qu'un homme gagne, un autre le perd.

M. Langlois. Pas du tout !

M. Galloni d'Istria. Proudhon a dit aussi : La propriété, c'est le vol !

M. Dufournel. Dans tous les cas, c'est une erreur, il est facile de s'en apercevoir. Cela est tellement facile, que si j'apportais ici la prétention de vous démontrer que c'est une erreur, à vous, mes collègues, qui en savez plus que moi sur ces choses, vous trouveriez que je me rends coupable d'une banalité et d'une préoccupation ridicule. Mais il ne sera pas déplacé de faire cette démonstration pour le pays qui nous écoute et où il y a malheureusement beaucoup d'ignorants. Notre devoir à tous est d'éclairer ces ignorants en toute circonstance, et, dans le cas présent, de leur prouver jusqu'à la dernière évidence que c'est tout l'opposé de ce qu'on veut leur faire croire qui arrive généralement, et que toutes les fois qu'un homme s'enrichit par le seul moyen qu'il y ait, sauf quelques très-rares exceptions, de s'enrichir, non-seulement cet homme ne prend rien à autrui, rien à la fortune publique, mais que toujours, au contraire, il augmente celle-ci dans une proportion plus considérable que sa propre fortune à lui, et souvent dans une proportion tellement considérable, qu'il y a peu de personnes qui sachent s'en faire une idée. (Très-bien ! très-bien !)

Pour cette démonstration, je ne recourrai pas à la théorie, n'y étant point exercé ; je prendrai tout simplement les choses sur le fait, et je voudrais faire passer l'Assemblée — quand je dis l'Assemblée, c'est toujours le pays que j'ai en vue, — par où j'ai passé moi-même pour me faire sur ce point des convictions très-arrêtées. Ce sont de simples faits que je voudrais retracer ici de souvenir, de simples récits que je voudrais faire à l'Assemblée, si cela ne l'ennuie pas. (Non ! non ! — Très-bien ! — Parlez ! parlez !)

C'était au commencement du siècle, dans une ville de Franche-Comté qui s'appelle Gray. Il y avait un homme qui était très-riche et qui avait commencé avec rien, dans un petit moulin situé sur un des affluents de la Saône, du côté de Lyon. (Rumeurs à gauche. — A la question !)

Commencer avec rien ! Messieurs, assurément, les plus purs démagogues ne sauraient décréter une situation plus modeste. Mais il n'était pas né pour en rester là. Il avait tout ce qu'il faut pour faire son chemin dans le monde ; il devait à la Providence, — à la Providence qui crée des priviléges de nature dont il faudrait cependant bien ne plus demander compte qu'à elle seule au lieu de s'en prendre perpétuellement à la société qui n'y peut rien... (Très-bien ! très-bien !), il devait à la Providence de l'avoir fait un homme très-intelligent, et il se devait à lui-même de s'être fait un homme très-laborieux, très-économe, très-austère et très-probe. Avec cela on parvient toujours, ou peu s'en faut.

Un jour, ayant déjà un peu prospéré, il était venu, en remontant la Saône, au point où commence la navigation de cette rivière, pour y faire faire un chargement de blé à destination du petit moulin qu'il exploitait. Et là, il attendait les voituriers qui amenaient les blés de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Alsace, de la Lorraine. Dans ce temps-là, messieurs, il fallait attendre quelquefois bien longtemps ; il n'y avait pas encore dans le pays de ces

négociants parasites, comme on les appelle, dont les magasins, au fur et à mesure qu'ils se vident, se remplissent aussitôt à nouveau pour les besoins du commerce, c'est-à-dire pour les besoins du peuple, car le commerce ne mange pas. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.) Et ces autres vampires, les capitalisles, les industriels, les banquiers n'avaient pas encore réalisé les merveilleuses inventions de nos bateaux à vapeur, de nos télégraphes et de nos chemins de fer. (Nouvelle et vive approbation.) On ne connaissait pas encore, en un mot, tous ces moyens nouveaux, grâce auxquels on peut aujourd'hui commander au loin et recevoir les quantités de marchandises les plus considérables, en dix fois moins de temps et à beaucoup moins de frais. Non, rien de tout cela n'existait à cette époque, et il fallait, je le répète, attendre quelquefois bien longtemps. L'homme dont nous parlons attendait donc, et pendant qu'il attendait se promenant sur les bords de la Saône, à l'endroit où l'on embarquait, il apercevait, sur la rive opposée, un petit moulin de modeste apparence, de faible importance... (Interruptions à gauche.)

A droite. Mais laissez donc parler !

M. Dufournel. ...et les contemporains de cet homme ont raconté qu'à plusieurs reprises il avait dit, en regardant ce moulin, que s'il pouvait jamais en devenir propriétaire, sa fortune serait faite.

C'était un homme qui avait un coup d'œil juste ; il faut que bien des gens en prennent leur parti : il n'est pas donné à tout le monde de juger aussi sûrement. (C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien ! à droite).

A force de travailler, en effet, à force de faire des économies, il put un jour acheter ce moulin. Mais ce n'était pas le tout que de l'acheter ; il y avait mis tout ce qu'il possédait ; il lui fallait encore l'arranger à son idée, y introduire les perfectionnements que sa pratique et son intelligence lui avaient révélés. Et pour cela il lui fallait du crédit.

Il est probable, messieurs, que vous avez tous entendu comme moi d'anciens magistrats prétendre que, par l'exercice de leurs fonctions, on acquiert au bout d'un certain temps une merveilleuse aptitude à dévisager les coupables et à les distinguer, à première vue, des innocents. (Rires d'approbation.) Ce qu'il y a de certain, c'est que les négociants assidus à leurs affaires se font bien vite une aptitude semblable en ce qui concerne leur clientèle. Vous pouvez être assurés que les étourdis, les paresseux, les indolents, frapperont en vain à la porte de leurs banques ; rien qu'à les voir, elles se fermeront aussitôt sur eux. Ce n'est pas pour de telles pratiques qu'elles ont été laborieusement constituées et ce sont ces rebutés-là qui crieront que le capital les exploite ! (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.) Il a, ma foi, bien raison, car c'est lui qu'on voudrait exploiter, et je ne connaîtrais pas de pire situation pour la société que de voir le capital à la merci d'une pareille clientèle. (Nouveaux rires approbatifs.)

Mais à tout homme intelligent, laborieux, ayant fait l'apprentissage de son métier et le connaissant à fond, le crédit ne fera jamais défaut. Il en fut accordé tout de suite à celui-là. Et alors, sur un vaste plan d'ensemble conçu d'avance par lui, sans ingénieur, car il avait tout le génie de sa profession, on vit s'élever petit à petit d'abord, et pour ainsi dire paire de meule par paire de meule, le plus magnifique établissement de meunerie que j'ai encore vu à l'heure qu'il est, puis un second établissement, puis un troisième. Et cet homme était devenu très riche ; et il y avait, dans le pays, des imbéciles, des fainéants et des envieux qui déblatéraient contre cette fortune.., (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs), et qui déblatéraient avec un tel acharnement, qu'un jour, impatienté, l'idée me vint d'étudier à fond toutes les circonstances de cette fortune.

Et savez-vous, messieurs, quel fut le résultat de ce travail ? C'est que, quand cet homme gagnait deux sous, le pays gagnait deux sous d'abord, une somme dix-sept fois plus considérable.

Il faut que je m'explique, car il ne doit subsister sur ce point aucune obscurité, aucun doute.

Oui, ayant examiné des quantités égales de mêmes blés, moulues, les unes dans le nouveau moulin, les autres dans les moulins du voisinage, tels qu'ils existaient alors dans la contrée, et tout autour, dans les provinces environnantes, il y eut, entre les produits de ces deux fabrications, une différence considérable. Cette différence, due au travail perfectionné de la nouvelle usine, constituait évidemment un bénéfice pour le pays, et il se trouva que ce bénéfice, comparé à celui de l'usine elle-même, était dix-sept fois plus considérable que celui-ci.

Je veux me rendre clair par des chiffres.

Le bénéfice de cet homme était de deux sous par minute ; d'un peu plus de deux sous, bon an, mal an, mais je prends deux sous pour la facilité du raisonnement. A chaque minute donc cet homme gagnait deux sous, et la quantité de blé fabriqué qui sortait à chaque minute d'entre ses meules, et qui se présentait sur le marché, y valait 34 sous de plus que la même quantité des mêmes blés moulus dans les autres moulins. Il y avait là, par le travail intelligent, création d'une valeur qui jusqu'alors était demeurée perdue par un plus grand coulage, par une plus grande évaporation et par une moindre ualité des produits.

Les deux sous que cet homme à chaque minute, ajoutait à sa fortune, était-ce une valeur créée avant lui, et qui appartînt à d'autres ? La prenait-il à quelqu'un ? Mais non ! Il ne la prenait à personne ; c'était une valeur restée jusqu'alors dans le néant, comme je l'ai expliqué, et il ne prenait que dans son travail et dans son intelligence ; et par ce travail et par cette intelligence, il faisait gagner au pays, je le répète, dix-sept fois plus qu'il ne gagnait lui-même.

Voilà ce que n'apercevaient pas les imbéciles, les fainéants et les envieux... (Nouveaux applaudissements.)

Quand on disait que cet homme avait gagné, par exemple, 60,000 fr., dans une année, ils croyaient que ces 60,000 fr., c'était une valeur toute créée avant lui et qui appartenait à quelqu'un. C'est qu'à leurs yeux 60,000 fr. c'était de l'argent, rien que de l'argent, et que quand on gagne de l'argent dans un pays qui n'en produit pas, cet argent devait nécessairement appartenir auparavant à quelqu'un.

Ces gens-là n'ont pas la première idée de ce que c'est que le mécanisme du crédit et de la circulation de la richesse. Ils ne savent pas, et c'est à nous de le leur apprendre, et nous pouvons commencer cette instruction dès à présent, si vous me permettez d'être accidentellement ici votre interprète auprès d'eux pendant quelques instants. (Parlez ! parlez !)

Ils ne savent pas que la fortune des riches, l'or et l'argent, n'est nulle part à demeure en permanence à leur disposition, qu'elle n'est pas dans leur caisse, qu'elle ne fait qu'y passer, qu'elle ne passe dans leurs mains, qu'elle ne passe sous leurs yeux, que comme le sang dans le cœur, c'est-à-dire d'intervalle en intervalle et par portions détachées, et qu'elle est aussitôt reprise par le courant de la circulation qui la fait passer dans d'autres mains, de celles-ci dans d'autres encore, et ainsi de suite indéfiniment.

Non, ils ne savent pas cela, ils ne savent rien, ils ne savent que crier, et ils crient !

Et tenez, messieurs ! il me semble les entendre encore, lorsque l'homme dont nous parlions sortait en voiture, vociférer contre le luxe de son équipage ne se doutant pas que ce luxe c'était du temps gagné, et que chaque heure épargnée sur la journée de cet homme, c'était, au bas mot, et en chiffres scrupuleusement calculés, la création pour la société d'une valeur 800 fois plus considérable que la valeur du même temps épargné sur la journée d'un de ses manœuvres. C'est pour ces imbéciles, ces fainéants et ces envieux que je me répète... (Nouvelle interruption à gauche.)

M. Edouard Charton. — Il vaudrait mieux instruire qu'injurier !

M. Dufournel. — C'est ce que je demande. J'ai demandé à l'Assemblée la permission de commencer cette instruction dès à présent ; je lui ai demandé d'être son interprète accidentellement auprès d'eux.

M. Edouard Charton. — Vous dites d'excellentes choses, très justes et très vraies : mais il est regrettable d'entendre ce mot « imbéciles, » revenir si souvent dans votre discours. La plupart de ceux dont vous parlez ne sont qu'ignorants. Demandez qu'on les instruise : Si on les avait instruits, on n'aurait pas à leur adresser des injures.

M. Dufournel. — Il n'y a pas que des ignorants dans le monde.

Je me répète donc : l'homme dont nous parlons ne prenait rien à personne, rien à la fortune publique ; ce qu'il prenait, je l'ai déjà dit, il ne le prenait que dans son travail et son intelligence, et par ce travail et par cette intelligence il faisait gagner au pays infiniment plus qu'il ne gagnait lui-même. Quand son bénéfice était de 60,000 fr. dans une année, par exemple, celui de la société était de plus d'un million.

Ce que vaut à leur pays une année de tous les démagogues réunis, piliers de cabarets... (Très-bien ! — Bravos et applaudissements à droite), piliers de toutes sortes d'endroits... (Mouvement sur quelques bancs à gauche. — Vive approbation et applaudissements à droite et au centre), ce que vaut au pays une année de ces paresseux, de ces débauchés, de ces ambitieux sans cervelle... (Rires ironiques et applaudissements sur quelques bancs à gauche), ce que vaut à leur pays l'année de tous ces hommes-là, vous voudriez bien le savoir et moi aussi, pour établir la balance de leur compte avec la société. (Rires à droite.)

La besogne ne saurait être longue : là où il n'y a pas de chiffres à poser, les calculs sont bientôt faits. Et, en effet, il n'y a rien à porter au compte de ces gens-là, audacieux imposteurs qui accusent le capital d'exploiter le peuple, quand ce sont eux qui exploitent la fortune publique... (Vifs applaudissements à droite et au centre), capital de tout le peuple en y puisant sans cesse sans jamais rien y mettre, en consommant ce que les autres produisent, sans jamais rien produire pour les autres ; si bien que s'il n'était peut-être pas tout à fait exact en droit de dire qu'ils volent la société, du moins peut-on prononcer en toute vérité qu'ils la rongent et l'auraient bientôt épuisée...

A droite et au centre. — Très-bien ! — bravo ! bravo !

M. Dufournel... si, pour préparer les brèches qu'ils font incessamment à la fortune publique, il ne se trouvait partout et toujours des riches comme celui dont nous venons de raconter l'histoire. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

Car, il ne faut pas, messieurs, que ceux qui nous écoutent considèrent cette histoire comme un fait exceptionnel. Partout, au contraire, vous rencontrez les mêmes choses, et je ne me serais pas permis d'affirmer devant vous mes convictions en des termes aussi absolus, si elles n'étaient nées que de ce seul fait, si d'autres, en grand nombre et tout aussi concluants, ne s'étaient présentés à mon examen, comme il s'en est à coup sûr présenté au vôtre.

Parmi ces faits, voulez-vous que je vous en cite encore quelques-uns ? (Oui ! oui ! — Parlez !)

L'orateur fait un autre récit qui est également saisissant de vérité. Il termine en ces termes :

Qu'ils en fassent donc autant, les ennemis de la propriété, qui veulent la prendre aux autres, et il leur sera infiniment facile de l'acquérir en la payant ! (Applaudissements et rires à droite.)

Je ne veux pas abuser de la patience de l'Assemblé. J'aurais encore beaucoup d'autres citations à lui faire ; je m'arrête. Je n'ai pas autrement à conclure dans cette discussion.

Un membre à droite. — La conclusion se tire d'elle même : les classes soi-disant spoliatrices sont véritablement les classes créatrices.

M. Dufournel. — J'ai eu l'honneur de vous annoncer qu'à des assertions hasardées j'opposerais quelques faits scrupuleusement étudiés. Je l'ai fait dans la mesure du possible. Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier l'Assemblée de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu m'accorder. (Nombreuses marques d'approbation et applaudissements à droite et au centre. — L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit les chaleureuses félicitations de ses collègues.)

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Attaquer la prorogation sous prétexte qu'elle n'est pas assez monarchique ou pas assez républicaine, c'est remettre en question ce qui a été tranché, il y a deux mois, par un vote régulier ce n'est plus de la discussion, ce serait de l'insurrection.

Cependant les avertissements ne manquent point aux conservateurs, dans l'Assemblée et dans le pays. On dirait que la Providence se complait à nous les multiplier : c'est M. Marcou qui s'assied sur les bancs de la Chambre, où il représente à la fois la Commune de l'Aude et la ligue du Sud-Ouest ; c'est M. Métivier qui, au conseil municipal, demande que les familles des déportés soient secourues de préférence à celles qui n'ont ni incendiaires, ni fédérés, ni massacreurs d'otages, ni barricadiers pour chefs.

Quelques jours avant, c'était la menace étrangère qui intervenait dans nos affaires et nous démontrait la fragilité du fil auquel est suspendu ce qui reste de la France. Eh bien ! il y a des conservateurs qui ont choisi ce moment pour ébranler le gouvernement qui les couvre et lui dire : « Si tu n'es pas monarchique, nous allons te jeter par terre. » Non, jamais l'aberration politique ne put aller plus loin.

En vérité, quand on vient nous dire : « La prorogation sera monarchique ou elle ne sera pas, » cela nous paraît tout juste aussi sérieux que lorsque, dans un roman célèbre, le moine Gorenflot, voulant manger de la volaille un vendredi, disait gravement en découpant un poulet de contrebande : *Batipso te carpam*.

Certes, nous n'avons pas envie de rire ; mais la situation est presque aussi ridicule que périlleuse.

Presse.

M. Hérisson se porte candidat du parti radical dans le département de la Haute-Saône.

Voici un paragraphe de la profession de foi qu'il adresse à ses concitoyens :

Depuis le 24 mai, la France, douze fois consultée, a douze fois répondu qu'elle voulait conserver la République. Partout elle a désavoué les partisans des anciens régimes, partout elle a manifesté ses sympathies *pour l'homme d'Etat illustre qui, en écrivant le Message du 27 novembre, en rétablissant notre crédit et en libérant le territoire, avait acquis votre confiance.*

Vous ne voudriez pas jeter au milieu de cet unanime concert une note discordonte.

Or, le 28 avril dernier, M. Hérisson, conseiller municipal à Paris, signait et faisait afficher la déclaration suivante :

En présence des adhésions publiques qu'a rencontrées, de la part de quelques membres du conseil municipal de Paris, la candidature officielle, nous croyons de notre devoir de faire connaître à notre tour notre opinion.

Nous ne votons pas pour M. de Rémusat.

Convaincus que la politique d'équivoque, en inquiétant le pays, est le véritable obstacle au développement du travail, des affaires et de la prospérité publique, nous ne pouvons voter pour le membre d'un cabinet dont tous les actes ont été inspirés par cette politique et dont les projets constituants menacent, en ce moment même, l'intégrité absolue du suffrage universel et la liberté de la future Assemblée.

Nous voterons pour l'ancien maire de Lyon, *Barodet*, dont la condidature signifie :

Respect des franchises municipales ;

Dissolution de l'Assemblée ;

Intégrité absolue du suffrage universel ;

Convocation d'une Assemblée unique qui seule pourra, par l'amnistie et la levée de l'état de siége, effacer les traces de nos discordes civiles.

Ainsi donc ce personnage qualifié d'illustre aujourd'hui est celui même dont, il y a dix mois, M. Hérisson condamnait « la politique d'équivoque »

Le vrai est que le 28 avril, M. Hérisson et ses amis politiques ont levé un moment le masque, et, en soutenant M. Barodet, se sont montrés un instant ce qu'ils n'ont jamais cessé d'être en réalité.

Depuis, et aujourd'hui surtout, devant les électeurs timorés de la province, ils affectent d'être modérés et prennent ce costume de thiersiste-républicain-conservateur qui est le plus étrange accoutrement que nous connaissions, mais qui trompe encore quelques naïfs.

En réalité, c'est un échange incessant de bons procédés entre les radicaux et les thiersistes. A Toulouse, ceux-ci ont reçu l'appui de M. Duportal. A Vesoul, leur recommandation couvre M. Hérisson.

Figaro.

Au moment où M. Métivier demandait quarante mille francs pour les familles des déportés, le conseil de guerre siégeant à Versailles, jugeait un certain Haranchamps, honoré, en des temps meilleurs, de la confiance de Raoul Rigault. Voici ce qu'avait fait cet homme :

Un brave gardien de la paix, nommé Charbonneau, avait pu se réfugier à Versailles : son petit garçon fut blessé en essayant de le réjoindre et rapporté tout sanglant à l'hôpital Beaujon : les misérables que guidait cet Haranchamps, ayant vainement demandé à la femme de Charbonneau de révéler la retraite de son mari, espérèrent avoir meilleur marché du petit blessé : ils allèrent à Beaujon et l'interrogèrent.

Le pauvre enfant se mit à trembler, mais il ne répondit pas. En vain, ces monstres redoublèrent de menaçante insistance, on ne lui arracha rien.

L'épreuve, cependant, avait excédé les forces de l'enfant ; le délire s'empara de lui, et quand la mère se présenta pour le revoir, elle ne trouva qu'un cadavre.

Voilà ce qu'a été la Commune ; il n'y a plus là-dedans ni politique, ni progrès, ni idées sociales ; c'est une de ces périodes où la bête, plus ou moins muselée par la civilisation, se réveille chez les foules. Heureusement ces explosions-là n'ont lieu que de temps en temps ; mais que penser des compères, imbéciles ou malins, qui trouvent le moyen de plaider la cause de ces vauriens peu intéressants.

Chronique locale
et méridionale.

Nous lisons en tête des colonnes du *Journal de Bordeaux* :

Le *Journal de Bordeaux* a fait connaître au maréchal Canrobert le vœu des populations agricoles de la Gironde ; en adressant le journal à ce vaillant soldat, à ce cœur chaleureux, à ce grand caractère, j'avais écrit au maréchal pour l'informer qu'une démarche officielle et collective allait être faite auprès de lui.

Voici la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser :

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai reçu la gracieuse lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à l'occasion des prochaines élections à l'Assemblée nationale dans le département de la Gironde.

Je suis très-touché de votre démarche et je vous prie d'en recevoir tous mes remerciements.

Assurément la prespective que vous me laissez

entrevoir est bien faite pour flatter à un haut degré mon amour-propre, mais j'ai des convictions trop arrêtées sur le devoir strict de soldat pour pouvoir prendre part à des discussions et à des travaux auxquels, du reste, mon caractère et les habitudes de ma vie entière ne m'ont pas préparé.

Je ne puis donc, Monsieur le Rédacteur en chef, que décliner toute proposition, quelque honorable et flatteuse qu'elle puisse être, qui tendrait à me faire sortir de mon rôle exclusivement militaire, et, en vous adressant de nouveau tous mes remerciements, je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Maréchal CANROBERT.

On reconnaît bien à ce noble langage le vaillant soldat qui consentit, par modestie et par patriotisme, à se placer, devant Sébastopol, sous les ordres de son ancien lieutenant.

La vie tout entière du héros de Gravelotte et de Saint-Privat est dans ces quelques lignes.

L'amendement suivant a été présenté par un certain nombre de députés, parmi lesquels trois députés du Lot : MM. le comte Murat, de Valon et Pagès-Duport :

Supprimer les articles 11, 12, 20, 21, 22 et 23 relatifs aux taxes sur le sel, sur les droits de mutations en ligne directe et sur les alcools, et les remplacer par la proposition que M. Clapier a déposée le 13 janvier 1874, nº 2163 pour établir un impôt intérieur sur les tissus de coton, laine, soie, chanvre, lin et jute fabriqués en France.

Le préfet du Lot, vient d'adresser à MM. les Sous-préfets et les Maires du département, la circulaire suivante :

Messieurs,

Un assez grand nombre de réclamations m'ont été adressées au sujet des radiations opérées sur les listes des élèves indigents, pour l'année 1874.

Je tiens à vous faire connaître les motifs qui m'ont porté à prendre cette mesure.

Ils sont de deux natures :

J'ai voulu d'abord protéger le budget des communes du département, et enfin celui de l'Etat, en cas d'insuffisance ; ils auraient été grevés d'une façon grave si, sous le prétexte déguisé de l'indigence, on avait admis gratuitement la population scolaire presque entière de la commune.

Le seul moyen que l'Administration ait de préjuger de la fortune des parents, est la cote foncière. J'ai cru rester dans la limite la plus équitable, en fixant la gratuité au-dessous de 15 fr. d'impôts, et encore ai-je admis l'admission d'un enfant sur deux pour les cotes entre 15 et 30 fr.

Il peut cependant se présenter des cas particuliers devant lesquels la règle doit fléchir, le nombre des enfants, l'infirmité de quelques-uns des membres de la famille, peuvent être des motifs dignes d'être pris en considération. Lorsque des cas semblables se présenteront, je prie Messieurs les Maires, de vouloir bien m'adresser, de concert avec Messieurs les Curés, leurs propositions en les motivant, accompagnées de l'avis du Conseil municipal.

Quant à l'admission des enfants au-dessous de 6 ans, il ne me semble pas possible de mitiger la mesure.

Les enfants d'un âge aussi tendre ne peuvent qu'encombrer l'école au détriment des adultes qui la fréquentent ; en donnant à l'instituteur la surveillance d'élèves aussi jeunes, on transforme l'école en salle d'asile.

Les règles que j'expose ne sont pas particulières au département du Lot ; elles ne sont que l'application de règlements généraux de l'instruction publique.

Le modèle de règlement approuvé par le conseil supérieur de l'instruction publique, et adressé par le ministre à MM. les Recteurs, le 17 août 1851, porte que, pour être admis dans une école, les enfants doivent être âgés de *six ans au moins* et de *treize ans au plus*.

Ces conditions d'âge ont été rappelées par une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 21 juillet 1865, insérée au numéro 994 du recueil de ladite année, page 170.

J'espère, messieurs, que vous apprécierez les motifs de mes décisions.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot,
J. BREYNAT.

On nous écrit de Luzech :

Un incendie a éclaté à Luzech dans la nuit de lundi à mardi, dans la maison du sieur Ramel Lafage.

A deux heures on était maître du feu.

Le maréchal-des-logis de gendarmerie, les gendarmes et la population ont été dignes d'éloges.

Les dégâts, évalués à 1,000 francs, seront supportés par une compagnie d'assurances.

Il est question de créer des enveloppes postales spécialement réservées aux sous-officiers et aux soldats de l'armée, au prix égal du sou de poche alloué aux soldats. Cette enveloppe, d'une nuance particulière et sous le titre de *Correspondance militaire*, qui figurerait en lettres imprimées sur le haut de l'enveloppe, serait exclusivement réservée à l'armée, sous-officiers et soldats seulement.

Variétés

Errata.

« Dans le dernier numéro, à la fin de la pre-
» mière colonne de la Légende de M. Valéry, le
» metteur en page a omis deux lignes, qui laissent
» la phrase inachevée : *dont l'une servait de prison*
» *à Bernard de Cels et à ses compagnons.* »

LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XIII

LES OUBLIETTES.

Pendant que la garnison de Mercuès réclamait de son commandant la mort de Bernard de Cels, en représailles de la capture de Nolibarba, le bandit se tordait dans d'indicibles souffrances.

C'est dans les oubliettes du château que l'avait déposé Polyphème, après la lutte sur le toit que j'ai décrite.

Les oubliettes !

Est-ce bien le mot, et qu'y a-t-il de vrai dans ce qu'on dit de ces mystérieux cachots du moyen-âge, où les seigneurs suzerains enfermaient leurs tristes victimes ?

Quoi qu'il en soit de ces prisons ténébreuses, où l'imagination des romanciers et des poëtes a peut-être enseveli plus de martyrs que la féodalité, il y avait au château de Cels un souterrain où l'on descendait par une trappe, que dissimulait à l'œil l'escalier sous lequel elle s'ouvrait.

C'était un étroit réduit, ménagé sous les caves, que tapissaient les toiles d'araignée et le salpêtre.

Outre l'ouverture pratiquée à la voûte, on y arrivait par un boyau qui débouchait sur le jardin en terrasse du manoir, en passant sous les fossés.

C'est là que gisait Nolibarba !

Mais si, touché de ses souffrances et de sa plainte, Polyphème ne l'avait pris dans ses bras que pour le sauver, pourquoi lui avait-il donné pour asile un lieu qui ne semblait être qu'une tombe anticipée ? N'est-ce que par un raffinement de cruauté qu'il avait prolongé ses jours, quand il pouvait les trancher ?

L'étudiant avait le cœur trop généreux, pour descendre à ces calculs inspirés par la haine, et la pitié seule l'avait dirigé.

Le lecteur se souvient-il des cris de rage poussés contre Nolibarba, par les habitants de Larroque-des-Arcs, qui avaient escaladé le toit, pour l'immoler à leur fureur ?

Polyphème, qui avait protégé son adversaire contre ce premier déchaînement de colère, ne l'eût pas sauvé des mains de la foule, massée dans la cour, qui demandait sa tête.

Les portes allaient être forcées, quand, guidé par Tertulien, qui connaissait les coins les plus secrets du château, Bricole arracha le bandit à une mort certaine, en lui donnant pour abri le réduit où nous le retrouvons.

Quand le géant déposa son fardeau sur la terre humide, la haine avait expiré dans le cœur du patient. Ses traits avaient perdu cette expression de férocité qui leur était propre, et il y eut dans son œil une teinte de tristesse, que les douleurs physiques ne pouvaient, seules, leur donner.

— « De l'eau ! de l'eau ! » s'était-il écrié, dans l'excès de ses souffrances.

Tertulien approcha de ses lèvres la coupe qu'il vida avec avidité. Un mot s'échappa de sa bouche, que le prêtre n'entendit pas. Mais, au son de voix dont il fut prononcé, il était facile de comprendre qu'il était l'expression de la reconnaissance.

Sa main chercha celle du recteur qui la lui tendit avec pitié.

— « Trippes du diable ! les voilà donc amis, maintenant ! » grommelait Polyphème, luttant contre l'attendrissement qui le gagnait.

Sur un geste de Nolibarba, Tertulien se pencha à son oreille.

Ce qu'il entendit, qu'importe ! mais il dût comprendre, car il fit signe à son ami de s'éloigner, et il resta seul avec le bandit...

Soit que le calme de son âme eût réagi sur son état, ou que ses souffrances fûssent moins vives, il s'opéra comme un apaisement subit dans le patient, qui fit un effort pour se soulever vers le prêtre.

— « C'est à moi, » dit l'homme de Dieu, « de me baisser vers vous, qui souffrez !

— « Si je souffre ! » répliqua Nolibarba, avec un gémissement étouffé. « Ce qu'il y a en germe, dans l'homme, de tortures corporelles, je ne le savais pas !... Mais il est des supplices plus affreux encore, que je veux vous dire, et dont le foyer est au cœur !... Est-il vrai, pourtant, que vous soyez prêtre ?...

— « Mon habit ne vous le dit-il pas ?

— « Le mien vous dit-il qui je suis ?... Reconnaîtriez-vous dans le bandit Nolibarba le descendant de l'illustre maison d'Art... Mais non ! je ne le dirai pas !... Si Dieu ne doit me pardonner qu'à ce prix, que je meure damné !... Et qu'importe mon nom, pourvu que vous sachiez combien il était grand et combien je suis criminel de l'avoir flétri !... Etes-vous gentilhomme ?

— « Mon père était laboureur.

— « Le mien était baron !... Avec lui commence dans ma famille une tradition de haines qui voue au crime tous ceux de ma race, car lui aussi était bandit !... C'est une horrible guerre que celle-ci, n'est-ce pas ?... Le pillage, l'incendie, le meurtre !... Eh bien ! c'est ainsi qu'il l'a faite, et que mon fils la ferait, si ma laideur n'eut fait de moi le maudit que la beauté repousse !... La laideur !... mes ancêtres étaient si beaux !... J'ai le portrait de mon aïeul partant pour la croisade, et je comprends le surnom de *superbe*, qu'on lui donnait parmi les gentilshommes... »

Nolibarba s'arrêta, comme oppressé sous le poids de ses souvenirs.

— « Et c'est dans les Lieux Saints qu'il trouva la mort ? » demanda le prêtre.

— « La mort, non !... il revint !... Mais, quand il frappa à la porte du château de ses ancêtres, la dame de son cœur se voila la face d'épouvante et les serviteurs ne reconnurent plus leur maître.... Le chevalier était lépreux (1) !... La lépre ! Jésus la touchait de ses mains divines !... celle du chevalier fut son crime !... Il était riche et puissant ; ses terres s'étendaient au-delà de ce que le regard pouvait en embrasser, du sommet de sa plus haute tour... Savez-vous quel fut son domaine, au retour du tombeau du christ ?... l'hôpital ! la leproserie !...

— « Et c'est là qu'il expira ?

—« Allons donc !... la vie eut été trop longue !... Qu'avait à faire des lépreux, le roi Philippe, cinquième de nom ?... Je me trompe : Les lépreux étaient riches, et le trésor était vide... Où pouvait-on mieux prendre que chez des malheureux à qui la fortune n'était plus bonne à rien ?... il était si facile de les ruiner pourtant !... Mais non, il fallut un prétexte, pour colorer l'expoliation, et vous savez lequel !... Et qui donc pouvait infecter l'air, empoisonner les eaux, que ceux dont le corps n'était qu'une plaie horrible ?... (2) Mort aux lépreux ! au bucher la race maudite !... vous savez le reste !... Que voulez-vous, c'est la destinée des miens de mourir par le feu... voyez-moi, plutôt !... Pour lui, du moins, la mort fut prompte ; il ne fallut qu'un instant pour consumer ses chairs !... Mais, du haut du bûcher qui se dressait, à Cahors, sur la place St-Laurent, il jetta, à un enfant perdu dans la foule, un mot qu'il n'oublia jamais : « Vengeance !... » Cet enfant, c'était mon père !... Comprenez-vous, maintenant ?... Ah ! nous sommes des bandits, des assassins et des pillards, quand c'est à notre sang qu'on s'attaque, et qu'on s'en prend à nos richesses !... Mort pour mort, mon Père ! pillage pour pillage, vous dis-je !... Oh ! tenez, le repentir ne serait qu'un mot, et je sens que la haine est toujours là, aussi vivace que le premier jour, aussi ardente que mes brûlures !...

(A suivre.)

(1) La lèpre fut apportée en France par les croisés d'Orient.

(2) Historique : les lépreux, accusés de l'empoisonnement des fontaines, furent brûlés vifs.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 4 février, 9 h, 30, soir.

Suite de la discussion sur les impôts nouveaux. L'amendement de M. Clapier, proposant un impôt sur les tissus, a été rejeté par 453 voix, contre 135. M. Pouyer-Quertier, M. Desseilligny ministre du commerce et M. Benoit-d'Azy rapporteur de la commission, ont parlé contre cet amendement.

Paris, 4 février 1874.

Le *Mémorial diplomatique* dit avoir reçu de plusieurs capitales de l'Europe des correspondances portant que les grandes puissances ne jugent pas opportun, quant à présent, de reconnaître officiellement le gouvernement du maréchal Serrano. Les progrès récents des carlistes et la faiblesse relative des troupes envoyées de Madrid ne sont pas étrangers à cette résolution. Les auteurs de la révolution de septembre 1868 en licenciant alors l'armée, se sont privés aussi eux-mêmes d'une puissante organisation, qu'ils s'efforcent aujourd'hui, mais tardivement, de rétablir.

Versailles, 5 février.

L'*Officiel* du 5 février 1874, publie les décrets convoquant les électeurs des départements de Vaucluse et de Vienne à l'effet de pourvoir aux siéges des députés à l'Assemblée vacants dans ces départements.

Versailles, 5 février.

Les élections d'Alsace-Lorraine sont totalement connues, l'unanimité des élus appartient au parti Français.

Bourse de Paris.

Paris, 5 février 1874

Rente	3 p. %	58,40
—	4 1/2 p. %	84,60
—	5 p. %	93,27
—	5 p. % emprunt 1872	93,47

Musique Religieuse

DE M. LE COMTE FERNAND DE BOUILLÉ. (1)

Nos lecteurs apprendront avec plaisir la publication d'un Recueil de chants religieux, pleins de sentiment et saisissant d'expression. Ils sont l'œuvre de ce noble esprit, de ce vaillant chrétien qui s'appelait le comte Fernand de Bouillé. On n'a pas oublié sa mort si glorieuse, alors que, relevant l'étendard des zouaves pontificaux, il tomba sous les balles prussiennes, dans la journée de Patay.

Véritable tempérament d'artiste, M. de Bouillé occupait ses loisirs et exerçait son goût pur, sa haute intelligence, dans la culture de l'art musical. Ses productions font honneur à sa foi vive ; elles en expriment avec bonheur les sublimes espérances. Il y règne une harmonieuse suavité, et je sais quel charme de simplicité pénétrante qui rend Dieu plus présent à l'âme.

Dans le Recueil, offert aujourd'hui au public, premier fascicule qui comprend quatre livraisons, on trouve des Motets latins au T.-S.-Sacrement et à la T.-S.-Vierge, suivis de cantiques français. Leur exécution qui demande beaucoup de netteté et de précision, ne peut que contribuer à l'embellissement des fêtes religieuses. Il y a lieu d'espérer que les Maisons d'éducation et bien des maîtrises voudront et sauront faire apprécier aux fidèles ces mélodies qui vont au cœur comme tout ce qui est simple, naturel et vivement senti.

Ce qui achève de recommander le mérite de cette publication, ce sont les éloges qui lui ont été décernés par plusieurs évêques de France, particulièrement par Mgr l'évêque de Nantes et par S. E. le cardinal de Bordeaux, qui font des vœux pour que les chants du comte de Bouillé, d'*héroïque et pieuse mémoire*, se répandent et se propagent dans leurs diocèses.

(1) A Nantes, chez Mlle SCHATZ, éditeur, en face la Salette ; A Cahors, chez CRAYSSAC, libraire.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, *exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.*

Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux souscripteurs, nous les prions de joindre toujours *un bon de poste à leur demande d'abonnement.*

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journellement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.

Annonces

Musique, Pianos, Harmonims et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue Saint-Pantaléon, 5, Toulouse.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE.

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles qui sont atteintes d'anémie ou de chlorose, et auxquelles l'usage du café et du chocolat est défendu, trouveront dans le RACAHOQT de DELANGRENIER, rue Richelieu 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de subtanses analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins, aux convalescents et *aux enfants*, aux estomas desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôt dans chaque ville. *(Se défier des contrefaçons.)*

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 31 (31 JANVIER 1874).

D'OMALIUS D'HALLOY : Le transformisme. — GLUGE : L'enseignement de la biologie dans les écoles. — J. THOULET : Le territoire du Montana et le parc national des États-Unis. — Les étoiles filantes. — Variétés. — Bulletin des Sociétés savantes. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 31 31 JANVIER 1874).

La semaine politique. — La dissolution du parlement anglais — ÉMILE GEBHART : Le sac de Rome en 1527. — J.J. CLAMAGERAN : L'Algérie : IV. Mostaganem ; Constantine ; l'insurrection de 1871. — L. DRAPEYRON : L'œuvre des Français en Allemagne. — LENIENT : Agrippa d'Aubigné. — Causerie politique.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine à Paris.)

Chaque journal : Paris, Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. Départements, Six mois : 15 fr.— Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements, Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française,** par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 51e fascicule, INC à INC est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 60e livraison (31 Janvier 1874). — TEXTE La fille aux pieds nus, par J. Gourdault.— Le Challenger et les profondeurs océaniques, par Gaston Tissandier. — La guerre contre Achantis, par L. Roussel. — Un chien fidèle. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot — Le gâteaudes rois, par Marie Maréchal.

DESSINS par Vautier, Philippoteaux, Adrien Marie Gilbert, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, ne 79, à Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance.—On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, no 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Vals. — Sources : *Saint Jean, Précieuse, Désirée, Rigolette, Magdelaine, Dominique.*

Les expéditions directes se font par caisses de 24 et 50 bouteilles, au prix de 15 et 30 fr. Il suffit d'écrire à la *Société générale des eaux minérales* à Vals (Ardèche). — Détail dans toutes les villes.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

No 1614. — 31 *Janvier* 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Les Théâtres. — Nos gravures : mariage du duc d'Édimbourg et de la princesse Marie de Russie ; — Les exhumations du bois de Boulogne ; — Le ministère de la guerre ; — Événements d'Espagne. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Événements d'Espagne : explosion du *Tetuan* dans le port de Carthagène. — S.A.R. le duc d'Édimbourg. — S.A.R. Marie-Alexandrowna, duchesse d'Édimbourg. — Exhumation des corps des soldats enterrés au bois de Boulogne pendant l'insurrection de 1871. — Le nouveau palais du ministère de la guerre : façade principale sur le boulevard Saint-Germain. — Événements d'Espagne : vue générale de Portugalète. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le nouveau palais du ministère de la guerre : la Tour du Cadran. — Échecs. — Rébus.

LACHAUD et BURDIN, Libraires-Editeurs
4, Place du Théâtre-Français, à Paris.

SPLENDIDES ÉTRENNES :

Guerre de 1870-1871, histoire politique et militaire, par A. WACHTER ; 47 dessins inédits de A. DARJOU (rien n'a été publié d'aussi complet et d'aussi exact), un beau volume, grand in-8o jésus relié et doré sur tranches. — Prix, *franco*... 20 f

Œuvres posthumes de Napoléon III, authographes inédits grand in-8o. — Prix, *franco*..... 7 fr. 50

La Mosaïque, revue pittoresque de tous les temps et de tous les pays, grand in-4o, formant un magnifique album de 416 pages, illustré de 350 gravures, richement relié. — Prix, *franco*.... 11 fr. 50

Le Siége de Paris, par FRANCISQUE SARCEY, illustré par BERTALL, un beau volume grand in-8o, richement relié et doré sur tranches. — Prix, *franco*..... 5 fr.

LA NATURE

Revue des Sciences

La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8o, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. *La Nature* tout en ayant pour but spécial de traiter tes questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de *variétés* sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.

Sommaire du no du 31 janvier 1874.

Exploseur magnéto-électrique, par A Niaudet. — Une excursion géologique dans les Ardennes, par S. Meunier. — Nouvelles du monde astronomique.— Agassiz en Amérique, par W. de Fonvielle. — Francis Garnier. — L'origine de la poule, par H. de la Blanchère. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le portrait d'Auguste de la Rive.

Pour les extraits et articles non signés.
Le propriétair-gérant, A. Laytou.

Nos Maîtres hier

Etudes sur les progrès de l'INSTRUCTION POPULAIRE EN FRANCE. depuis les temps les plus reculés jusqu'à J.-J. Rousseau,

Par M. H. ANDRÉ,

Inspecteur d'Académie.

1 vol. in-12. —En vente chez M. Crayssac, libraire à Cahors. Prix : 3 f.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Etablie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18

Anciennement **COMPAGNIE ROYALE**

Fonds de garantie : 110 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, *Président du Conseil.*

ADMINISTRATEURS

M. La Panouse (le Comte de), Propriétaire.
M. Davillier (Henri), Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.
M. Lefebvre (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.
M. Mallet (Henri), de la Maison MALLET frères et Ce, Banquiers.
M. Hottinguer (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.
M. de Waru (A.), ancien Régent de la Banque de France.
M. André (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.
M. Rothschild (le Baron Gustave de), Banquier.
M. Lutscher (André), de la Maison HENTCH-LUTSCHER et Ce, Banquiers.
M. Clausse (Gustave), Propriétaire.
M. Demachy, de la Maison F.-A. SEILLIÈRE, Banquiers.
M. Vuitry, ancien Ministre présidant le Conseil d'Etat.
M. Le Lasseur, de la Maison PÉRIER frères, Banquiers.
M. Pillet-Will (le Comte Frédéric), Banquier, Régent de la Banque de France.

CENSEURS.

M. Denormandie, Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.
M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.
M. Archdéacon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

DIRECTEUR.

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Ce

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie..... **22,327,263** fr.
Arrérages payés aux Rentiers..... **118,492,911** fr.

S'adresser pour les renseignements, à

MM. Bench, Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bapte Planion, à Souillac.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

E. JOLY, SUCCESSEUR

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ETRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT

DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE

PRIX MODÉRÉS

Papéterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

Ferblanterie, Lampisterie et Zinguerie

E. BORS

rue Fénélon, à Cahors

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de donner plus d'extension à son commerce ; on trouvera chez lui les articles suivants :

Théières pour soirée, Cafetières élégantes pour limonadier et bourgeoisie, Lampes modérateurs pour salons, grand assortiment de Lampes à pétrole et à essence, Lanternes pour calèches, voitures, omnibus, à huile de pétrole.

On trouvera également chez lui, les articles de ménage suivants ; Couverts de table, Tourne-broche, Fourneaux de cuisine, Pelles et Pinces, Moules pour gâteau, Réchauds, Fourneaux et fers à lisser, Soufflets de salons et de cuisine, Sceaux de chambres inodores avec brocs, Irrigateurs et tout espèce de Poterie d'étain.

Le Sieur BORS se charge également de tous les travaux

FERBLANTERIE ZINGUERIE ETC.

Huile Pétrole et Essence première qualité

1874

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

A CAHORS

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

A VENDRE

la plus ancienne

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE

de CAUSSADE (Tarn-et-Garonne.

S'adresser à MM. Garrigues et Cavaillé.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9